

REUNION DU 1^{ER} MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, dûment convoqué le 22 février 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Magalie Cathelineau, Maire.

Étaient présents : Magalie CATHELINÉAU, Jean-Louis MÉJANE, Sandra PERCHERON, Romain PRYLOUTSKY, Julien DOUSSINEAU – Adjoints ; Léon GOUHIER, Jérémy RODRIGUES, Gilles PERCHERON, Olivier BOURGINE, Hélène GUILLET-GUILLON, Marc PLESSIS.

Étaient excusés : Philippe MAISONS (pouvoir à Magalie Cathelineau), Barbara DRUENNE (pouvoir à Hélène Guillet-Guillon).

Monsieur Jérémy RODRIGUES est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2021

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

CHARTRES MÉTROPOLÉ : Gestion des eaux pluviales

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Julien Doussineau, qui informe que la commune compte 1 917 mètres linéaires de réseaux d'eaux pluviales. Chartres Métropole ayant la compétence gestion des eaux pluviales, il sera ajouté en 2022, sur l'Attribution de Compensation des charges transférées, la somme de 2 108.70€ soit 1.10€ / habitants. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a adopté, dans sa séance du 16 novembre 2021, le rapport sur la gestion des eaux pluviales. Il est demandé aux Conseils Municipaux des communes concernées de donner leur avis. Le conseil municipal de Boisville la Saint Père émet à l'unanimité, un avis favorable à ce rapport.

Monsieur Marc Plessis interroge sur les gouttières des particuliers qui descendent sur le domaine communal ? Messieurs Jean-Louis Méjane et Julien Doussineau répondent que les eaux pluviales privées doivent être gérées par les particuliers sur leur propre parcelle.

RENOUVELLEMENT CONTRAT INFORMATIQUE SÉGILOG – BERGER LEVRAULT

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} février 2022 le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services établi avec la société SEGILOG-BERGER LEVRAULT.

La rémunération annuelle de la prestation est la suivante :

Cession de droit d'utilisation : 2 313.00 € HT

Maintenance, Formation : 357.00 € HT

Les dépenses seront inscrites au Budget Principal 2022, 2023 et 2024 de la Commune. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022 (Fonds de concours et FDI)

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de demander les subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissement et du Fonds de Concours de Chartres Métropole, pour les projets suivants :

Aménagement du rond-point RD17 :

Madame le Maire donne lecture du devis d'embellissement du rond-point.

Monsieur Olivier Bourguine demande si le rond-point est à la commune ? la réponse est non. Monsieur Olivier Bourguine s'oppose à l'embellissement de ce rond-point. Il précise qu'il n'y a pas de débat à faire sur ce point. Monsieur Julien Doussineau informe que ce projet est seulement une demande de subvention, suite à plusieurs demandes des administrés qui trouvent que l'entrée du village par ce rond-point n'est pas très belle. Monsieur Olivier Bourguine dit que la commune n'a pas d'argent à dépenser pour ce rond-point.

FDI 30%	5 961.00€
---------	-----------

Fds concours Chartres Métropole 50% du reste à charge	6 954.00€
---	-----------

Autofinancement commune	6 955.00€
-------------------------	-----------

TOTAL HT du projet :	19 870.00€
----------------------	------------

Le conseil municipal approuve à la majorité (2 voix contre et 1 abstention) ces deux demandes de subventions.

Changement de priorité au carrefour RD 707-1 RD717-S2 :

Madame le Maire donne lecture et explique le devis de mise en sécurité par un changement de priorité, afin de sécuriser ce carrefour et faire ralentir les automobilistes, suite aux demandes des riverains.

Monsieur Olivier Bourguine dit que le projet engendrera des plaintes des habitants. Madame le Maire informe qu'un comptage va être fait par le département et le projet sera ajusté en conséquence. L'importance pour le moment est de faire la demande de subvention pour financer les travaux.

FDI 30%	1 074.00€
---------	-----------

Fds concours Chartres Métropole 50% du reste à charge	1 253.00€
---	-----------

Autofinancement commune	1 253.00€
-------------------------	-----------

TOTAL HT du projet :	3 580.00€
----------------------	-----------

Le conseil municipal approuve à la majorité (2 voix contre) ces deux demandes de subventions.

Création de places de stationnement à Chevannes – RD 131 :

Madame le Maire informe avoir rencontré le département avec Monsieur Jean-Louis Méjane, pour trouver une solution de stationnement et pour faire ralentir la circulation des véhicules dans Chevannes.

Monsieur Olivier Bourguine dit que le projet n'est pas suffisant et que le ralentisseur fait il y a quelques années aurait dû être fait plus haut.

FDI 50%	3 506.00€
Fds concours Chartres Métropole 50% du reste à charge	1 753.00€
Autofinancement commune	1 753.00€
TOTAL HT du projet :	7 012.00€

Le conseil municipal approuve à la majorité (1 voix contre) ces deux demandes de subventions.

Evacuation des eaux pluviales à Honville :

Madame le Maire donne lecture du devis.

FDI 50%	8 427.00€
Fds concours Chartres Métropole 50% du reste à charge	4 213.00€
Autofinancement commune	4 213.00€
TOTAL HT du projet :	16 853.00€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux demandes de subventions.

CONVENTION « infogéo » TERRITOIRE D'ÉNERGIE 28

Madame le Maire rappelle qu'ENERGIE Eure-et-Loir développe et met à disposition des communes et de leurs groupements son Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo 28. Grâce à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'électricité et de gaz, d'eau potable, installations d'éclairage public...), de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression de cartes.

Cependant, l'évolution de la réglementation relative à « *la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel* » contraint désormais chaque collectivité à devoir nommer un délégué à la protection des données personnelles (lequel ne peut être un élu) et à signer chaque année un engagement de confidentialité afin de toujours pouvoir accéder aux données à caractère personnel figurant notamment au cadastre.

Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de conclure une nouvelle convention avec ENERGIE Eure-et-Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo 28 dans le respect de la nouvelle réglementation en vigueur.

En conséquence, après avoir délibéré, le conseil municipal :

- o se déclare favorable à l'accès de la commune à la plateforme informatique Infogéo 28,
- o approuve les dispositions contenues dans la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir et autorise Madame le Maire à signer ce document,
- o s'engage à désigner un délégué (Peggy Massé) à la protection des données personnelles (DPO) en complétant pour cela l'acte d'engagement de confidentialité et à transmettre ce document à ENERGIE Eure-et-Loir à l'appui de la convention pour permettre le maintien de l'accès aux données à caractère personnel présentes au sein d'Infogéo28,
- o s'engage à transmettre à ENERGIE Eure-et-Loir un nouvel acte d'engagement de confidentialité en cas de désignation d'un nouveau délégué à la protection des données personnelles (DPO).

SUPPRESSION DE POSTES

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

↳ qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

↳ que le Comité Technique (CT) doit être consulté :

❖ sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Vu la délibération de création de trois nouveaux grades, en date du 15 juillet 2021,

Compte tenu de la possibilité d'avancement de grade de certains agents, il convient de supprimer les emplois correspondants.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget :

- accepte à l'unanimité la suppression d'un poste de Garde Champêtre Chef à 35h/ semaine.
- accepte à l'unanimité la suppression d'un poste d'Adjoint Technique à 21.5h/ semaine.
- accepte à l'unanimité la suppression d'un poste d'Adjoint Technique à 28h/ semaine.

SORTIE FINANCIÈRE DE LA 3CB

Vu les délibérations des :

- commune d'Allonnes, le 1er juillet 2021 ;
- commune de Boisville-la-Saint-Père, le 22 juin 2021 ;
- commune de Boncé, le 17 juin 2021 ;
- commune de Theuville, le 29 juin 2021 ;
- communauté de communes Coeur de Beauce, le 5 juillet 2021 ;

Constatant que :

- les délibérations prises sous l'égide de la Préfecture d'Eure et Loir ne portent pas sur le transfert des immobilisations localisées sur les communes se retirant de la CC et sur le passif rattaché ;
- la ventilation des résultats d'investissement ne repose pas sur une résultante comptable mais sur une clé de répartition validée par les parties ;
- les immobilisations (et le passif associé) localisées sur les communes se retirant n'ont pas été intégrées dans les délibérations prises par les collectivités, ce qui ne permet pas au comptable public de les transférer comptablement.

En conséquence, il est proposé de délibérer sur les points suivants :

- 1- Relativement aux délibérations prises sous l'égide de la Préfecture 28 ; les soultes négociées, calculées et acceptées par l'ensemble des parties feront l'objet d'opérations budgétaires et financières réelles (Débit 678_Crédit 778 en M14 ou Débit 6588_Crédit 7588 en M57) ;
- 2- Conformément aux délibérations prises sous l'égide de la Préfecture d'Eure et Loir ; les résultats d'investissement, donnant lieu à une répartition négociée et intégrée dans le calcul global accepté par l'ensemble des parties, sont considérés comme une soulte et validés comme tel ; dans ces conditions ils feront l'objet d'opérations budgétaires et financières réelles (Débit 678_Crédit 778 en M14 ou Débit 6588_Crédit 7588 en M57) ;
- 3- Le patrimoine de la Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne (CCBV), actif et passif, a été constitué ex nihilo par cette dernière et transféré à sa dissolution dans les comptes de la Communauté de Communes Coeur de Beauce (CCCB) ; en conséquence le patrimoine transféré aux communes dans le cadre de leur retrait de la CCCB se fait en pleine propriété ;
- 4- Les transferts d'immobilisations localisées et du passif associé sont acceptés somme suit, sur la base des comptes de gestion et des états de l'actif arrêtés à la date du 31/12/2016 et actualisés à la date du transfert pour les amortissements. Ils seront traités comptablement par des opérations d'ordre non budgétaires.

Le détail des points 1 et 2 développés ci-avant est détaillé dans le tableau suivant, le coût final pour la CCCB s'élevant à six cent soixante-dix-sept-mille cinq cent-vingt-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (677 529,96€), conformément aux délibérations concordantes prises par les collectivités concernées.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce transfert et les affectations des résultats, immobilisations et passifs, qui en découlent.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que :

- la brigade de gendarmerie a émis un récapitulatif de leurs différentes interventions sur la commune,
- suite aux diverses réunions de Chartres Métropole, les points abordés concernant la commune étaient : le contrat local santé et les tarifs de l'eau 2022, pour lesquels aucune modification importante n'est enregistrée,
- la représentation théâtrale de l'école aura lieu dans la cour du cimetière, comme précédemment accordé par la mairie, il sera nécessaire de faire garder le matériel par une société extérieure, pendant quelques jours,
- suite à la demande de Madame Hélène Guillet-Guillon, concernant le dysfonctionnement des relevés Linky, Monsieur Masson d'Enedis a été contacté et le concentrateur a été posé ce lundi 1^{er} mars. Monsieur Olivier Bourguine demande pourquoi certains fonctionnent et d'autres pas ? Monsieur Jean-Louis Méjane lui répond que tous ne sont pas raccordés au même concentrateur. Monsieur Olivier Bourguine dit que des études devraient être faites en amont par Enedis.
- informe que l'agglomération renouvelle l'opération « nettoyage de printemps » et demande à Madame Hélène Guillet-Guillon de piloter cette animation, en participant à la réunion qui aura lieu le 9 mars prochain. Madame Hélène Guillet-Guillon décline, Monsieur Jean-Louis Méjane assistera à cette réunion,
- un don de flacon de gel hydroalcoolique (50ml) a été fait par l'entreprise Reckitt Benckiser, suite à un défaut de conditionnement. Les habitants sont invités à venir retirer les flacons en mairie,
- deux conventions pour la mise à disposition du terrain de foot et des vestiaires ont été établies. Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver les tarifs suivants par année sportive (01/09 au 31/08) : 500€ pour Ymonville, 150€ pour Theuville, le conseil approuve à l'unanimité, et autorise Madame le Maire à signer les deux conventions.
- il est nécessaire de fixer les tarifs pour les locations des deux logements communaux qui seront louables prochainement. Le conseil décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants 300€ pour le petit logement et 500€ pour le grand.
- l'élection Présidentielle aura lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022 et les élections Législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Monsieur Jean-Louis Méjane informe :

- les remboursements par l'assurance et l'entreprise Villedieu suite au sinistre de la fosse septique de l'école ont été reçus,
- la grange de l'impasse du Bon œuf a été démolie, les travaux de reprise des murs sont en cours,
- la commission des travaux se réunira le 17 mars à 18h30,
- une expertise est en cours, concernant les dégâts à cause des lapins, suite à la demande d'un agriculteur,
- les travaux d'agrandissement du colombarium sont terminés,
- le conteneur à verres à Chevannes va être posé prochainement.

Monsieur Romain Pryloutsky informe qu'une réunion a eu lieu avec Chartres Aménagement pour l'étude du lotissement rue du Stade. Une estimation du prix au m² a été demandée aux domaines.

Monsieur Julien Doussineau informe qu'une commission des finances aura lieu fin mars.

Monsieur Jérémy Rodrigues demande qu'un banc et une poubelle soit installés sur l'aire de jeux de Boisville.

Monsieur Olivier Bourguine demande :

- si d'autres devis seront faits pour les travaux concernés par les demandes de subvention ? Monsieur Julien Doussineau lui répond qu'il est systématiquement demandé au moins trois devis pour les travaux d'investissement.
- des informations sur le devenir du C15, suite au compte rendu de la réunion d'adjoints. Madame le Maire répond qu'aucune décision n'a été prise pour le moment.

Monsieur Léon Gouhier informe que :

- il est nécessaire de mettre un robinet à l'entrée du cimetière,
- il y a un problème de VMC au logement social, 4 rue des Déportés,
- les propriétaires du 7 rue de la République font du feu la nuit,
- un éclairage supplémentaire serait nécessaire au fond du lotissement la Garenne,
- une gouttière fuit sur les logements sociaux,
- le petit chemin du cimetière est en très mauvais état,
- le chemin au fond de la rue du repos est abîmé,
- des trous se forment sur le parking poids-lourd,
- le fils de Monsieur Guillard a porté réclamation car son père n'a pas reçu son colis de fin d'année, alors qu'il est en maison de retraite,
- il est nécessaire de repeindre la porte de l'église,
- il serait bien de faire une main courante à l'entrée de l'église,
- des briques sont descellées au monument aux morts,
- les grilles du monument aux morts ont besoin d'être repeintes,

- le monument aux morts de Honville a besoin d'être rafraîchi.

Madame Hélène Guillet-Guillon :

- remercie Madame le Maire pour sa réactivité par rapport aux problèmes de compteur avec Enedis,
- souhaite qu'une poubelle soit placée devant la bibliothèque,
- rappelle que la conférence de Roger Judenne aura lieu le 26 mars de 14h à 18h, Monsieur Léon Gouhier se chargera de la distribution,

La séance est levée à 20h50.